

## Compte Rendu de réunion du Vendredi 04 Septembre 2017.

**Présents :** Delahaie Agnès, Hébert Edith, Delcourt Brigitte, Lepelletier Eric, Edline Olivier, Chalon Alain, Nave Raymond.

Personne cooptée : Nave Claudette.

### Informations générales.

- M. Lepelletier demande que nous vérifions la liste de diffusion de notre messagerie afin de s'assurer que tous les membres du CS reçoivent bien tous les mails.
- Installation de chaudières Ventouses après les travaux d'isolation :  
En cas d'une installation d'une chaudière, il est obligatoire de mettre une collerette sur la tuyauterie de sortie des fumées. Cela obligera le poseur à intervenir à l'extérieur du bâtiment soit par nacelle soit par voltigeur; les échelles pouvant occasionner la dégradation de l'isolant.
- Branchement des hottes de cuisine sur le conduit d'évacuation des gaz brûlés des chaudières : D'après Gaz Elec, ce branchement est formellement interdit et peut entraîner une mesure de DGI (Danger Grave Immédiat) car le fonctionnement de la hotte de cuisine peut alors créer une pression pouvant renvoyer le monoxyde de carbone dans l'appartement du dessus.
- Bâtiment1 : Voir qui a posé un arceau de parking auprès de Mme Lars. Et qui a la clé ? Il serait souhaitable que nous ayons une clé entreposée dans le local du CS en cas de besoin.
- Il est prévu de réunir les copropriétaires ainsi que les locataires en présence de notre maître d'œuvre pour une réunion d'information sur les travaux en cours et à venir et l'obligations de débarrasser les caves afin d'effectuer le flocage des plafonds des S/Sol afin de prévenir des risques d'écoulement important d'eau même en bâchant et de donner la marche à suivre pour le bon déroulement des travaux. Date à prévoir quand nous aurons suffisamment d'éléments.  
M. Lefloc, responsable de la Société FIR développement, nous suggère de disposer de bennes pour aider l'ensemble des résidents à évacuer les encombrants de leurs caves. Coût à prévoir avec Mme LARS à la charge de la copropriété. Voir aussi qui mettra ces bennes à disposition, M. Lefloc ou un autre prestataire ?  
Les résidents seront informés de la date par voie d'affichage et les copropriétaires bailleurs par une note d'information sur le blog de la Tourelle.
- Eclairage des escaliers en attente de devis.
- Nous avons été interpellés par M. Rebai, propriétaire résident au bâtiment 6 au sujet de la ventilation. Il se plaint du manque d'efficacité de la ventilation dans la salle de bain lors de la prise de plusieurs douches. Il a contacté plusieurs fois l'entreprise Lievoux, qui s'est déplacée sans lui apporter de solution technique. Il nous demande d'intervenir lors de la prochaine réunion de chantier.

Il attire également notre attention sur le fait que les portes témoin des halls d'entrées ne disposent pas de grille de ventilation et que cela pourrait entraîner de l'humidité dans les halls. Il y déplore déjà une mauvaise odeur. Après vérification sur les portes actuelles, il y a bien une grille de ventilation mais elle est totalement inefficace car elle a été obturée lors de la réalisation du faux plafond dans les halls. À notre connaissance il n'y a jamais eu de traces d'humidité dans les halls.

*D'autre part, un des membres du CS est allé voir dans les résidences aux alentours, qu'elles soient nouvelles ou réhabilitées, il n'a pas vu de grille de ventilation sur les portes d'entrées.*

### Information chantier.

- Choix de la couleur de peinture pour l'embellissement des halls et des montées d'escaliers :
  - Rampes en noir et sa rambarde en vernis,
  - Murs en gris clair, réf :186-2,
  - Portes des locaux techniques en gris plus soutenu que les murs, réf :186-3.

Un témoin sera réalisé au bâtiment 6 au 2ème étage par Fir Développement.

- A la demande du Crédit Foncier les entreprises ont fourni à la dernière réunion à Mme LARS une facture par bâtiment pour l'ensemble des travaux réalisés.  
Une fiche technique par produit a été également fournie à M. Profichet afin qu'il puisse réactualiser son audit énergétique.
- Gaz Elec a été contacté afin d'intervenir avant la pose de l'isolation pour les rallonges des chaudières pour les bâtiments 3 et 6.
- Réception des compteurs électriques pour la VMC par M. Richier (Egelec), installation à définir.  
Abondement des nouveaux compteurs à faire par Mme Lars.

Le Conseil Syndical.